Département du Nord

COMMUNE DE MAING

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE LEON RUCART

Le Maire de MAING,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 2-8ème partie- signalisation temporaire), modifiée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par des arrêtés subséquents, **Vu** la demande de la Société COLAS FRANCE Etab. Valenciennes, domiciliée ZAC des Poutrelles à 59125 TRITH SAINT LEGER,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pour permettre les travaux d'adduction d'eau potable, rue Léon Rucart, section entre la RD 40 et la rue Jean Jaurès,

ARRÊTE

Article 1 – Période de restriction : du 14 novembre au 31 décembre 2025 inclus.

Afin de permettre les travaux sus-désignés, la circulation sera interdite à tous les véhicules.

Le stationnement de tous les véhicules sur le trottoir et/ou chaussée sera interdit le temps des travaux et au droit des travaux.

Les véhicules en infraction considérés en stationnement gênant (R 417-10, dernier alinéa du code de la route) seront enlevés et mis en fourrière aux frais, risques et périls de leurs propriétaires. Ceux-ci seront poursuivis conformément aux lois et textes en vigueur.

La signalisation du chantier conforme à la réglementation en vigueur sera fournie, posée à 100 m de part et d'autre du chantier par la société COLAS FRANCE à Trith Saint Léger. La pose de cette signalisation conditionne la prise d'effet du présent arrêté.

<u>Article 2</u> – Les prescriptions de l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules des services communaux, de Police, de secours et de lutte contre l'incendie et aux véhicules des différents concessionnaires en cas d'urgence vitale.

<u>Article 3</u> – M. le Commissaire Divisionnaire de Police et l'entreprise COLAS FRANCE sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAING, le 7 novembre 2025.

Po/Le Maire,

L'Adjointe Déléguée

C. COLLET